

# Les attributions du CSE

entreprises de  
+ de 50 salariés

## Exercer ses missions et attributions dans le cadre du CSE

**PUBLIC** : Elus titulaires/suppléants du CSE

▶ 2 jours - 14h

### OBJECTIFS

- Savoir quand et comment se met en place le CSE
- Connaître les missions des élus au CSE
- Maîtriser les règles de fonctionnement du CSE
- Identifier les moyens du CSE
- Poser les points de vigilance stratégiques

**PRÉREQUIS** : Aucun

**MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES** : Apports théoriques, échanges d'expériences, supports vidéo

### PROGRAMME

#### Savoir quand et comment se met en place un comité social et économique (CSE)

- ▶ Contexte historique : quelques repères
- ▶ Les conditions de mise en place et les différents CSE

#### Connaître les missions des élus au comité social et économique (CSE)

- ▶ Les attributions générales et la place des accords
- ▶ Consultations et informations récurrentes et ponctuelles
- ▶ Droits d'alerte
- ▶ L'extension du CSE en conseil d'entreprise par accord

#### Maîtriser les règles de fonctionnement du comité social et économique (CSE)

- ▶ La composition du CSE et le rôle respectif de ses membres
- ▶ La personnalité civile
- ▶ Le règlement intérieur
- ▶ Les réunions du CSE
- ▶ Les commissions

#### Identifier les moyens du comité social et économique (CSE)

- ▶ Les moyens humains - Les heures de délégation
- ▶ Les moyens matériels
- ▶ Les moyens financiers et la gestion des deux budgets du CSE
- ▶ Les recours à l'expertise et ses moyens dédiés

#### Poser les points de vigilance stratégiques en amont des élections et au cours du mandat

- ▶ Identifier les priorités et poser les différents axes stratégiques et/ou négociables par accord

**COÛT DE LA FORMATION** { → En inter : 600 € TTC / personne (hébergement, déplacement et repas en sus)  
(Adhérents) → En intra : sur devis

**ACCESSIBILITÉ** : Session accessible aux personnes en situation d'handicap. Pour une identification et mise en oeuvre de moyens adaptés, merci de contacter le référent handicap Cezam Auvergne-Rhône-Alpes : François Martins - Tél : 04 73 37 37 03 - Mail : f.martins@cezam-aura.fr